

CONDITIONS GÉNÉRALES PROCURATION UNIQUE

- 1 Champ d'application**

Les présentes conditions générales (CG) et le factsheet correspondant (y compris la liste de prix) ainsi que les conditions générales «Prestations du service postal» régissent l'établissement d'une procuration unique par les clientes et les clients (ci-après: le client) en vue du retrait par un tiers d'un envoi isolé déterminé. Les versions les plus récentes de ces documents de Poste CH SA (ci-après: la Poste) font foi.
- 2 Étendue des prestations**

En établissant une procuration unique, le client autorise un tiers désigné par lui à retirer à sa place un envoi postal déterminé, un paiement, un acte judiciaire ou un acte de poursuite, et à en accuser réception au moyen de sa signature.
- 3 Établissement de procurations uniques**

Le client peut établir une procuration unique par Internet au moyen d'un compte utilisateur et de son identifiant personnel, ou par téléphone.
- 4 Distribution d'envois**

La remise et le retrait de l'envoi sont effectués sur la base du formulaire imprimé ou électronique de la Poste. L'envoi remis au mandataire est réputé valablement distribué au client. Le mandataire répond de sa retransmission au client. La Poste peut en tout temps vérifier l'identité du mandataire ainsi que sa légitimation à prendre possession de l'envoi. Ne peuvent être remis au mandataire les envois qui ne peuvent être remis au destinataire qu'en mains propres (envois avec la prestation complémentaire «En mains propres» ou «Vérification de l'identité» ainsi que lettres avec vérification de l'identité).
- 5 Rémunération**

L'établissement d'une procuration unique par le client est gratuite. Des informations complémentaires figurent dans les documents mentionnés au chiffre 1.
- 6 Autres dispositions**

La Poste peut modifier les CG à tout moment.
- 7 Forme de publication**

Les CG en vigueur, qui constituent des éléments contractuels, peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG. Le client prend acte du fait que seules les CG publiées par voie électronique font foi. La version papier des CG n'en constitue qu'une reproduction et n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.

- 8 Protection des données**

Les dispositions générales relatives à la protection des données des CG Prestations du service postal pour les clients privés / CG Prestations du service postal pour les clients commerciaux / CG Login Centre Clientèle s'appliquent (cf. www.poste.ch/cg).

La déclaration de protection des données disponible à l'adresse web www.poste.ch/declaration-protection-des-donnees fournit des informations complémentaires sur le traitement des données par la Poste.

- 9 Droit applicable et for**

Le for est Berne. Les fors (partiellement) impératifs demeurent réservés (cf. en particulier les art. 32 et 35 CPC pour les consommateurs).

© Poste CH SA, septembre 2018